



**S N P E S - P J J / F S U**

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



**SYNDIQUEZ-VOUS**

**POUR L'ACCES AUX DROITS POUR TOUTES ET  
TOUS**

**POUR LA DEFENSE DES SERVICES PUBLICS :**

**UN SYNDICALISME DE LUTTE !**

**PRENEZ CONTACT AVEC LE BUREAU DE LA SECTION**





**Syndicat National des Personnels  
de l'Education et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire**  
 Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
 Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
 site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



## FICHE D'ADHESION 2009/2010

A remettre en priorité à la section départementale et joindre si nécessaire l'autorisation de prélèvement  
 (A remplir avec lisibilité et précision)

Section (N° de département) : .....

Cochez la ou les cases :      Nouvelle adhésion       Renouvellement       Changement d'adresse

**NOM & Prénom** : ..... H       F

**Coordonnées personnelles**

**Coordonnées professionnelles**

Adresse.....	Adresse et fonction du Service (foyer, MO, insertion...) .....
.....	.....
.....	.....
CP : ..... Ville : .....	CP : ..... Ville : .....
MAIL : .....	E.MAIL : .....
Tél..... Port:.....	Tél : ..... Fax : .....

Année d'entrée à la PJJ ..... Année d'adhésion au SNPES-PJJ .....  
 Statut : ..... Grade : ..... Indice : .....  
 Situation administrative : (en poste, retraité, stagiaire, contractuel, disponibilité)

**FONCTION SYNDICALE** dans la section :

Secrétaire dépt.  Secrétaire dépt. Adjt  Trésorier(e) dépt  Trésorier(e) dépt adjt  Diffusion  Aucune

**COTISATION SYNDICALE** : .....EUROS

Le **montant annuel** se calcule en fonction des indications fournies page suivante : « montant de votre cotisation syndicale »

**Mode de règlement** : cochez l'option choisie

**PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** : Remplir l'autorisation et la demande de prélèvement jointes en joignant un RIB.

Les **prélèvements mensuels** seront effectués sur le compte bancaire de la façon suivante :

Date d'adhésion	Début des prélèvements	Nombre de prélèvements
<input type="checkbox"/> Avant le 30/10/09	01/12/09	6
<input type="checkbox"/> Avant le 30/11/09	01/01/10	5
<input type="checkbox"/> Avant le 30/12/09	01/02/10	4
<input type="checkbox"/> Avant le 30/01/10	01/03/10	3
<input type="checkbox"/> Avant le 28/02/10	01/04/10	2
<input type="checkbox"/> Avant le 30/03/10	01/05/10	1

**PAIEMENT PAR CHEQUE** :

Je joins **1** chèque de : ..... euros ou **3** chèques de : ..... euros

Date et signature de l'adhérentE

# MONTANT DE VOTRE COTISATION SYNDICALE

Le règlement de la cotisation comprend l'adhésion et l'abonnement au bulletin.

Notre barème de cotisations est calculé en fonction du traitement, suivant l'indice en haut de votre fiche de salaire.

* De l'indice 224 à 400 :	0,295 euro x indice de l'adhérent
* De l'indice 401 à 600 :	0,300 euro x indice de l'adhérent
* indice > à 600 :	0,305 euro x indice de l'adhérent

Le montant des cotisations est à arrondir à l'euro inférieur pour les centimes jusqu'à 0,49 et à l'euro supérieur pour les centimes à partir de 0,50

Dispositions particulières :

- **Retraités** : 50 % du montant de la cotisation calculée sur l'indice de départ à la retraite.
- **Temps partiels** : proportionnel au temps de travail (un adhérent qui travaille à 80 % paie 80 % du montant de la cotisation).
- **Contractuels à temps partiel** sur fonction ménage ou bureau, **Personnels en disponibilité** : forfait de 30 euros
- **Contractuels à temps plein**
  - ❖ **Catégorie A** : forfait de 85 euros
  - ❖ **Catégorie B** : forfait de 75 euros
  - ❖ **Catégorie C** : forfait de 60 euros

Cette autorisation de prélèvement est à utiliser impérativement

## DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

--	--	--	--

--

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

COMPTE A DEBITER			
Codes			
Etablissement	Guichet	Numéro de compte	Clé Rib

<b>SNPES PJJ/FSU</b> <b>54, Rue de l'Arbre Sec</b> <b>75001 PARIS</b>
---

Date :

Signature :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit obligatoirement être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



## AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

539998

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

--	--	--	--

<b>SNPES PJJ/FSU</b> <b>54, Rue de l'Arbre Sec</b> <b>75001 PARIS</b>
---

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU CPTA A DEBITER

COMPTE A DEBITER			
Codes			
Etablissement	Guichet	Numéro de compte	Clé Rib

--

Date :

Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'Epargne (R.I.C.E)

## **MISSIONS EDUCATIVES, METIERS, PERSONNELS AGIR POUR NOS VALEURS !**

### **REJOIGNEZ LE SNPES-PJJ/FSU**

Septembre marque le début d'une nouvelle campagne d'adhésions. Si nous sommes nombreux, parmi les anciens et les jeunes collègues, à être convaincus de la nécessité de l'engagement syndical, d'autres hésitent à nous rejoindre en s'interrogeant tantôt sur les positionnements du SNPES-PJJ, tantôt sur l'efficacité de l'action syndicale ou encore sur notre identité multi catégorielle. Tous ces questionnements sont légitimes et le SNPES-PJJ ne se présente pas en organisation infaillible.

#### **Le SNPES-PJJ n'est pas l'affaire de quelques responsables syndicaux**

- C'est en nous regroupant le plus massivement que nous pouvons nous faire entendre et peser sur notre environnement professionnel et social. Le SNPES-PJJ est un outil de réflexion, de revendications et d'actions au bénéfice de toutes et tous. Il a besoin de toutes celles et ceux qui s'y inscrivent.

**Aux dernières élections professionnelles à la PJJ, 47 % des personnels ont voté pour le SNPES-PJJ**, et par ce vote de confiance ont légitimé ses actions. Cela permet aux élu(e)s du SNPES-PJJ de siéger aux CAP et de défendre chacune et chacun. Ses représentant (e)s sont aussi présents dans tous les départements et régions dans les CTP pour la défense des droits de toutes et tous.

#### **Le SNPES-PJJ/FSU lutte :**

##### **Pour les personnels :**

- En défendant les intérêts et les droits de tous les agents (titulaire et contractuel)
- En luttant pour des revalorisations statutaires et salariales pour toutes et tous
- En améliorant les conditions de travail individuelles et collectives de toutes et tous
- En combattant une gestion technocratique et déshumanisée des personnels mis en œuvre par la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques)
- En revendiquant pour tous les personnels une formation qui intègre les dimensions multi-catégorielles et pluridisciplinaires de nos missions.

##### **Pour les missions :**

- En défendant des prises en charges strictement éducatives au civil et au pénal et l'autonomie pédagogique des équipes
- En refusant les politiques sécuritaires et d'enfermement et le retour de la PJJ vers la pénitentiaire
- En affirmant le droit à l'éducation pour tous les mineurs en difficulté.

##### **Pour le Service Public :**

- En défendant un service public d'éducation au ministère de la Justice
- En s'opposant à une décentralisation qui pousse l'Etat à se désengager vis-à-vis de ses personnels et de ses missions.
- En s'opposant à la réforme de l'Etat pour préserver et développer l'accès de tous à des services publics de qualité

##### **Avec la FSU première fédération de la Fonction Publique :**

- En luttant contre la remise en cause des droits fondamentaux : Education, Santé, Retraite, Logement, Pouvoir d'achat, Droits des Femmes, Défense des étrangers, des chômeurs et des exclus.

Etre isolé, c'est rester fragile face à l'Administration qui mise sur cet individualisme pour mieux asseoir son autoritarisme. Nous vous proposons un cadre de débats, d'échanges où chacune, chacun a sa place et où il ne sera jamais question de laisser ses points de vue, ses opinions, ses doutes aux vestiaires.

**Rien ne nous a jamais été accordé sans que nous ne luttions d'une façon ou d'une autre dans un cadre syndical fort et rassembleur.**